

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 MARS 2013

L'an **deux mil treize**, le 8 mars à 18h ,

le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou maire,

Étaient présents : Piriou Thierry, , Croguennec Jean-François, Gaouyer Nathalie, Fer Michel, Péran Bruno, Goulhen Géraldine, Grall Fabienne, Dilasser Martine, Huet Joël, Le Roux Michel, Larhantec Danièle, Jacq Christian, Parchenimal Marie Claire, Quéré Pascale, Quéré Joël, Vieillard Marie Claude, Zouaillec Yvon, Plançon Isabelle.

Absents : Kerdilès Jean-Claude (procuration T Piriou), Hardouin Christine (procuration M Fer), Goer René, Prigent Stéphane

Secrétaire de séance : Danièle Larhantec *a été élue secrétaire*

Compte administratif Budget Principal, compte de gestion, budget primitif 2013

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget PRINCIPAL de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2012 présente un solde d'exploitation de clôture positif de 513 390.67€

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Bruno Péran troisième adjoint comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2012 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Compte Administratif 2012 du Maire ,

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

affectation au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 513 390.67 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2012 du budget principal de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- CONSTATE la concordance des comptes

- APPROUVE le Compte de gestion 2012 du receveur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2013. Après explications il est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE le Budget primitif tel que présenté

Compte administratif assainissement compte de gestion, budget primitif 2013

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget assainissement de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2012 présente un solde d'exploitation de clôture positif de 46 191.62€

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Bruno Péran troisième adjoint comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2012 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Maire ,

-**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

affectation au compte 1068 excédent de fonctionnement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2012 du budget assainissement de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2012 du receveur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2013. Après explications il est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**APPROUVE** le Budget primitif tel que présenté

Compte administratif eau compte de gestion, budget primitif 2013

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget eau de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2012 présente un solde d'exploitation de clôture positif de 51 091.39€

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Bruno Péran troisième adjoint comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2012 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Maire ,

-**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

affectation au compte 1068 : 31 091.39 €

affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté 20 000 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2012 du budget alimentation en eau de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2012 du receveur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2013. Après explications il est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE** le Budget primitif tel que présenté

Compte administratif CLSH compte de gestion, budget primitif 2013

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget centre de loisirs de la commune de Pleyber-Christ, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2012 présente un solde d'exploitation de clôture positif de 6005.83€

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Bruno Pérán troisième adjoint comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2012 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Maire,
- DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté 6005.83 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2012 du budget chaufferie bois de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes
- **APPROUVE** le Compte de gestion 2012 du receveur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2013. Après explications il est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE** le Budget primitif tel que présenté

Compte administratif chaufferie bois compte de gestion, budget primitif 2013

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget chaufferie bois de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2012 présente un solde d'exploitation de clôture positif de 9 864.99€

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Bruno Péran troisième adjoint comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2012 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Maire,

-**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

affectation au compte 002 excédent de fonctionnement reporté 9864.99 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2012 du budget chaufferie bois de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2012 du receveur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2013. Après explications il est soumis à l'approbation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**APPROUVE** le Budget primitif tel que présenté

Compte administratif lotissement compte de gestion, dissolution du budget

Le conseil municipal , réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 du budget lotissement de la commune de Pleyber-Christ , statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif 2012 présente un solde d'exploitation de 0€

Le Maire sorti de la salle des délibérations, le Conseil municipal élit Bruno Péran troisième adjoint comme président de séance qui soumet immédiatement le compte administratif 2012 à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du Maire ,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Thierry PIROU, après avoir entendu le compte de gestion du receveur de l'exercice 2012 du budget lotissement de la commune de Pleyber-Christ, constatant la concordance des comptes avec le Compte administratif du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des comptes

- **APPROUVE** le Compte de gestion 2012 du receveur

Après présentation du compte administratif 2012 du budget lotissement, constatant la clôture de l'opération, et le solde du Compte Administratif transféré au budget général de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-Décide de la clôture du budget Lotissement

Taux communaux 2013

Monsieur le Maire propose et afin de faire face aux besoins budgétaires de l'exercice 2013 de procéder à une augmentation des taux de 1.5 %

Il propose donc d'appliquer les taux suivants

- Taxe d'habitation 17.08 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 24,34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 30.38 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** les taux proposés

Dématérialisation des actes budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité transmet, sous forme dématérialisée tous les actes réglementaires en Préfecture et ce depuis le début 2012 . IL est désormais possible d'y adjoindre tous les documents budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-Autorise Le Maire à signer un avenant à la convention de télétransmission des actes pour l'ensemble des documents budgétaires.

Provisions pour pertes de change budget principal

La collectivité a souscrit en 2001 un emprunt Francs Suisses de 226 356 euros à échéance le 01/08/2021. Afin de pallier aux pertes de changes relatives à cet emprunt il est proposé au conseil municipal de procéder à des provisions

.Il est proposé au conseil municipal de provisionner la somme de 3000€ / an jusqu'à échéance de l'emprunt

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE la création d'une provision pour perte de change au budget général de la commune

Provision pour perte de change budget eau

La collectivité a souscrit en 2002 un emprunt Francs Suisses de 48 087.36 euros à échéance le 01/10/2016. Afin de pallier aux pertes de changes relatives à cet emprunt il est proposé au conseil municipal de procéder à des provisions

.Il est proposé au conseil municipal de provisionner la somme de 2000€ / an jusqu'à échéance de l'emprunt

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

-APPROUVE la création d'une provision pour perte de change au budget eau de la collectivité,

Tarif raccordement assainissement

Le conseil municipal après en avoir discuté en réunion de travail propose de revoir les tarifs raccordement assainissement.

branchement	1 500€
-------------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte** le tarif proposé
- Dit que cette délibération est applicable dès sa transmission au contrôle de légalité

Consultation Guevel rue de la république

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de renouvellement urbain Espace Guevel

Le groupement conjoint Tristan Laprairie / Oxia est titulaire du marché relatif à l'élaboration d'un schéma d'aménagement sur l'ilot Guevel. et qui comprend en tranche optionnelle le PRO (étude de Projet), le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) , le suivi de chantier et AOR (Assistance à maître d'ouvrage Opération de Réception de chantier). Pour une meilleure cohérence d'aménagement cette mission e été étendue à l'aménagement de la rue de la république, et d'un parking complémentaire en lieu et place des bâtiments du Sivom aujourd'hui démolis. L'ensemble de ce projet de restructuration urbaine sera réalisé en plusieurs tranches en fonction de l'avancée des projets immobiliers, et ce sur plusieurs exercices comptables.

Tranche 1 comprenant l'aménagement de surface, les réseaux, la voirie nécessaire à la desserte des bâtiments aiguillon et le logis breton avec sortie sur la rue F Coat, la rue de la république jusqu'au raccordement à l'aménagement existant direction Plouneour Menez le parking du Sivom : Montant de l'évaluation de travaux : 651 145 € HT

Tranche 2 Espace Guevel arrière à la tranche 1. Montant de l'évaluation : 147 06..€ HT

Tranche 3 Aménagement de la rue de la république jusqu'au carrefour le al poste , création d'une cheminement doux, Montant de l'évaluation des travaux
Soit un montant total des travaux de 398 26 € HT €.

Le dossier entre dans la phase réalisation Il convient dorénavant de lancer la consultation des entreprises relative aux travaux d'aménagement.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à consulter sous forme d'une de procédure adaptée

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter, sous la forme d'une procédure adaptée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaire